

Règlement des épreuves sportives du Trail des Monts de Vaucluse

Article 1 – Organisation

L'association sportive loi 1901, BCI Athlétisme domiciliée Stade de Villevieille -BP 80076- 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE, organise le **dimanche 8 novembre 2020** la 2^{ème} édition de la course pédestre Trail des Monts de Vaucluse.

- Président : Charly COMMUNE
- Organisateur : Christophe BERGES 06 21 39 46 24 - organisateur@tmv-saumane.fr

Article 2 – Les parcours

Cette épreuve est ouverte aux coureurs Hommes et Femmes à partir de la **catégorie Junior** pour la **course nature de 12km** et de la **catégorie Espoir** pour le **Trail de 24km**.

Les courses se dérouleront sur monotraces et chemins balisés au sein des Monts de Vaucluse avec un départ et une arrivée au Château de Saumane :

- **Le sommet des ânes - départ 9H30 : 24km et +1400m** de dénivelé environ en terrains variés nécessitant une expérience du Trail (sentiers, monotraces, passages techniques, passages pierreux).
- **La trace du goupil - départ 10H00 : 12km et +400m** de dénivelé environ en terrains variés (pistes, sentiers, monotraces).

Une animation sera ouverte aux **enfants âgés de 6 ans à 12 ans** :

- **La barule des Pitchouns** : 2 distances comprises entre 800m et 1400m avec des départs échelonnés entre **10H15- 10H30**.

Article 3 – Admission et inscription

L'inscription ne sera effective qu'à réception du dossier complet :

- Bulletin d'inscription dûment rempli avec lecture et acceptation du règlement de l'épreuve.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la **course à pieds en compétition datant de moins d'un an ou licence sportive FFA en cours de validité** conformément à la loi du 23/03/99. Le certificat médical sera conservé par l'organisation.
- **Paiement** : 12 euros pour le parcours de 12km (majoré à 15 euros le jour de la course) et 17 euros pour le parcours de 24km (majoré à 20 euros le jour de la course).
En cas de paiement par chèque, établir à l'ordre de : BCI Athlétisme.
- Pour l'ensemble des distances, une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation du fait du coureur ou d'annulation des courses pour force majeure.

Les inscriptions sont possibles :

- Site NIKROME : www.nikrome.com du 1^{er} juillet au 6 novembre 2020.
- Par courrier : TMV - Cécile GILET, 630 av. Voltaire GARCIN, 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- Le jour de la course à **l'école Jean-Henri FABRE** -400 route de Lagnes- 84800 SAUMANE DE VAUCLUSE (dans la limite des dossards disponibles)
- Pour les animations enfants, l'inscription sera possible pour les enfants licenciés ou non, après validation de l'autorisation parentale, sur place ou via l'adresse mail organisateur@tmv-saumane.fr

Clôture des inscriptions 45 minutes avant le départ de chaque épreuve.

Article 4 – Retrait des dossards

Pour les pré-inscrits :

- **Samedi 7 novembre de 14H00 à 17H00 au CHATEAU de Saumane de Vaucluse**
- **Dimanche 8 novembre à partir de 7H30 et jusqu'à 45 minutes avant le départ à ECOLE JH FABRE de Saumane de Vaucluse**

Chaque coureur doit prévoir des épingles de fixation du dossard.

Le port du dossard est obligatoire à l'avant, visible dans son intégralité et en permanence. Il est conseillé aux coureurs d'inscrire sur ce dernier son identité et une personne à contacter en cas d'urgence.

Article 5 – Sécurité :

Les participants sont tenus de respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation, à l'aide d'un balisage provisoire. Un briefing sera organisé avant chaque départ pour spécifier les consignes de course (passages techniques, barrières horaires, emplacements des ravitaillements et des dispositifs de secours...).

L'accompagnement en VTT ou autre est interdit ainsi que la course en compagnie d'un animal. Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours.

Il est strictement interdit de fumer ou jeter des objets en ignition sur l'ensemble des lieux de la manifestation.

Matériel obligatoire **Le sommet des ânes** :

Les coureurs doivent prévoir un matériel adapté à l'évolution sur un parcours de Trail en **semi-autosuffisance** :

- une réserve d'eau de 1L + une couverture de survie + le port de chaussures de trail + un téléphone portable + une eco cup ou gobelet pour les ravitaillements + un sifflet

Les bâtons télescopiques sont tolérés (impérativement repliés lors du départ).

Les coureurs sont soumis à des barrières horaires pour être classés :

- **Le sommet des ânes** - 24km : une barrière horaire est fixée au lieu-dit de Valescure au 15 km 3H30 après le départ de la course.
- **La trace du goupil** - 12km : temps de course limité à 4H00 pour rejoindre l'arrivée.

En cas de dépassement des barrières horaires les coureurs seront mis hors course.

Le concurrent qui abandonnera remettra impérativement son dossard, soit à un poste de ravitaillement, soit aux organisateurs, soit à l'arrivée. Ne jamais quitter la course sans prévenir l'organisation.

Article 6 – Ravitaillements

1 poste de ravitaillement liquide et solide est prévu sur le 12km (km 6) et 3 postes de ravitaillement solide et liquide sur le 24km (km 6,12 et 18). Chaque concurrent doit être muni d'une éco cup au départ.

L'abandon de déchets ou matériel, hors des zones de collecte, est strictement interdit.

Un buffet sera offert aux coureurs à la fin des deux épreuves.

Article 7 – Assistance

Les concurrents se doivent secours et entraide, tout manquement pourra entraîner une disqualification.

Des signaleurs avec téléphones portables et talkie-walkie seront présents sur le parcours.

Un médecin et des secouristes composent l'équipe de secours fixe et itinérante. Vu la nature de l'épreuve, les difficultés d'accès au parcours et le temps d'intervention ne pourront en aucun cas être retenus pour un recours contre l'organisation.

Article 8 – Assurance

L'association BCI Athlétisme est couverte par une assurance FFA n°AL196280 et décline toute responsabilité pour d'éventuels accidents physiologiques immédiats et futurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants d'avoir leur propre Assurance Individuelle Accident qui couvre leurs pratiques sportives ou de loisirs.

Article 9 – Classement et récompenses

Les animations enfants, ne feront l'objet d'aucun classement et chronométrage. Un lot sera remis à chaque participant.

Pour les parcours de 12km et 24km, le chronométrage sera réalisé par NIKROME dans la limite des barrières horaires.

Un lot technique sera remis aux **500 premiers inscrits** et chaque participant se verra offrir une photographie accessible en ligne et l'accès au buffet d'arrivée.

Les récompenses se feront sans cumul :

- **Le sommet des ânes - 24km** : 5 premiers aux scratch hommes et femmes ; 1^{er} de chaque catégorie*.
- **La trace du goupil - 12km** : 5 premiers aux scratch hommes et femmes ; 1^{er} de chaque catégorie*.

**Pour les récompenses catégories Masters Hommes et Femmes, des regroupements seront possibles.*

Article 10 – Conditions générales

En cas de mauvais temps ou force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et le parcours ou d'annuler la course pour assurer la sécurité des participants.

Les coureurs, de par leur participation, autorisent la presse et le comité d'organisation à exploiter les images et photos réalisées pendant la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol. Il est strictement interdit de stationner en dehors des places indiquées par l'organisation.

L'inscription à l'épreuve implique automatiquement la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Tout coureur ne respectant pas le présent règlement pourra être disqualifié.